

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

La Directrice Générale de Caen la mer Habitat, OPH,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 2007-157 du 29 juin 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2021-111 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
<u>LEFEVRE Sébastien</u>	<u>Adjoint Technique</u>	<u>1^{er}/07/2026</u>

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
<u>DUPONT Olivia</u>	<u>Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe</u>	<u>1^{er}/07/2026</u>

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
<u>DOYER Stéphanie</u>	<u>Rédacteur</u>	<u>1^{er}/07/2026</u>

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
<u>BOURAI Brahim</u>	<u>Rédacteur principal de 2^{ème} classe</u>	<u>1^{er}/07/2026</u>

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Fait à Caen, le 25 juin 2026,
La Directrice Générale,

La Directrice Générale,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 25 juin 2026

